

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°201 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 10 au 16 février 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 16 février 2020, au moins 547 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE 5

II. FAITS SECURITAIRES.....6

III. CONCLUSION.....8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

COSSESSONA : *Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale*

DCEFTP : *Direction Communale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle*

DPEFTP : *Directeur Provincial de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle*

JRR : *Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore*

UPRONA : *Unité Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 2 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre et 4 arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNDD-FDD, du parti UPRONA et du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas d'intimidation, de destruction d'une permanence, de limogeage de chefs collinaires et d'ingérence des Imbonerakure dans l'administration.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Muruta, province Kayanza

En date du 12 février 2020, vers 5 heures du matin, sur la colline Myugariro, commune Muruta, province Kayanza, un corps sans vie d'Albin Nyandwi, âgé de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur la même colline, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime se rendait dans ses champs pour des activités d'irrigation quand elle a été attaquée à coups de poignard. Selon les mêmes sources, huit personnes dont 5 membres du parti CNL, ont été arrêtées par la police et détenues au cachot du commissariat provincial de police à Kayanza pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 15 février 2020, vers 19 heures, un corps sans vie d'Omar Nimubona, âgé de 35 ans, marié, originaire de la colline Kavya, zone Bugarama, commune et province Muramvya, a été retrouvé dans la rivière Mubarazi qui sépare les collines Burambana de la zone Muramvya et Busimba de la zone Bugarama. Selon des sources sur place, la dernière fois qu'il a été vu par sa famille est le 8 février 2020.

I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 10 février 2020, sur la colline Kibuye, Stany Sindayikengera, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers de la position de Kibuye, zone et commune Rugazi, province Bubanza. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de la zone Muzinda avant d'être transférée au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza. Selon les mêmes sources, Stany Sindayikengera était membre du parti CNDD-FDD avant d'intégrer le parti CNL et son arrestation est liée aux mobiles politiques.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 février 2020, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Pontien Bavakure, fils de Barumwete et Bamvugire, résidant sur cette même colline, a été arrêté par des Imbonerakure conduits par Népomuscène Dusengumuremyi, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, cette victime a été détenue au cachot du poste de police de la zone Rubirizi avant d'être conduite en date du 11 février 2020 au cachot du parquet à Kabezi et transférée quelques jours après à la prison centrale de Mpimba.

Deux membres du parti UPRONA arrêtés en commune et province Gitega

En date du 12 février 2020, au bar Kungoma, au centre-ville de Gitega, à l'ancien marché de Gitega, Amédée Habimana, conseiller chargé de la communication à la première vice-présidence et Evode Bihizi, cadre de la Mutuelle de la Fonction Publique et responsable provincial de la JRR à Gitega, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par des policiers, au moment où ils partageaient un verre. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police à Gitega. Selon les mêmes sources, leur arrestation est liée à leur positionnement sur la liste des candidats aux élections législatives.

II. FAITS SECURITAIRES

Limogeage de neuf chefs collinaires en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 13 février 2020, neuf chefs des collines Gihinga, Gitunga, Ruramba, Musama, Nyakibari, Kibenga-Migende, Rwankangoma, Nyagitongati et Ruvumu de la commune Kayokwe ont été déchus de leurs fonctions par l'Administrateur de la commune François Nkundwa. Selon des sources sur place, 8 chefs de colline sont membres du parti CNL et un autre de la colline Gihinga appartient au parti UPRONA. Dans une lettre leur adressée, il est indiqué qu'ils n'ont pas pu éradiquer la vente et la consommation de la boisson prohibée appelée « umudiringi » et qu'ils ont échoué à mettre en place un comité de 50 personnes pour les aider. Ils ont été contraints de faire la remise et reprise avec leurs seconds. Selon les mêmes sources, Prosper Kazungu, Commissaire Communal de police à Kayokwe qui était complice avec les fabricants de cette boisson a été muté vers la province Makamba.

Ingérence des Imbonerakure dans l'administration en commune et province Kirundo

En date du 10 février 2020, Musavyi, secrétaire communal du parti CNL à Kirundo s'est vu refuser l'autorisation de tenir des réunions de son parti par Jeannette Kangoro, administrateur de la commune Kirundo. Selon des sources sur place, ledit secrétaire communal a été informé par l'administrateur que ces réunions qui devaient se tenir en dates du 12 février en zone Kirundo, du 13 février 2020 Kirundo rural et du 14 février 2020 en zone Gikuyo sont autorisées après approbation du nommé Minani, chef communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, ces réunions du parti CNL étaient programmées pour le choix des représentants au congrès de désignation de leur candidat aux élections présidentielles.

Destruction d'une permanence du parti CNL en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 février 2020 indique que dans la nuit du 4 au 5 février 2020, sur la colline et zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, une permanence du parti CNL sise à cette colline a été détruite tandis que les portes et les fenêtres ont été brûlées par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, dans la soirée du 4 février 2020, vers 20 heures, sur cette même colline, Manassé Bazishaka, chef de zone Nyaruhinda et des Imbonerakure des collines Rwizingwe, Kinyota, Gasasa, Gahashi et Nyaruhinda s'étaient réunis au marché de Kabarimyi pour planifier la destruction de cette permanence. Selon les mêmes sources, Melchior Ntahorumereye, représentant communal du parti CNL à Gitaramuka a saisi le Gouverneur et le Commissaire provincial de police contre ce chef de zone mais ce dernier n'a pas été inquiété.

Intimidations des enseignants en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 12 février 2020, au centre Karuzi, Stany Manirakiza, DPEFTP Karuzi, a tenu dans son bureau une réunion de tous les enseignants membres du parti CNDD-FDD où ils ont traité deux points à savoir la contribution de 20% du salaire pour les élections de 2020 et l'adhésion des enseignants à la coalition des syndicats COSSESSONA. Selon des sources sur place, les enseignants présents ont été intimidés et obligés d'adhérer par force à cette coalition et que tout membre du parti CNDD-FDD doit accepter ces conditions étant donné que cette coalition est un projet de l'Etat. Selon les mêmes sources, en date du 13 février 2020, tous les enseignants membres du parti CNDD-FDD qui étaient absents dans la réunion ont été convoqués au bureau du DCEFTP mais ce qui a été discuté n'a pas été révélé.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Des cas d'intimidation et d'intolérance politique ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.